

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-813

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

À l'alinéa 91, substituer aux mots :

« des investissements dans un département d'outre-mer, »

les mots :

« dans un département d'outre-mer des investissements » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.